

UNION DES COMORES

MISSION PERMANENTE AUPRES DES NATIONS UNIES

866 UN Plaza S 418 NYC NY 10017 Tel: 212 750 1637 Fax 212 750 1657 Email: comoros@un.int



DECLARATION DE

Monsieur MAHMOUD ABOUD
CHARGE D'AFFAIRES, a.i.

MISSION PERMANENTE DE L'UNION DES
COMORES AUPRES DES NATIONS UNIES

LORS DU DEBAT PUBLIC DU CONSEIL DE
SECURITE DES NATIONS UNIES

SUR

LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE

New-York LE 26 OCTOBRE 26 OCTOBRE 2006

Monsieur le Président

Au nom de mon gouvernement, tout d'abord, je voudrais remercier le Japon d'avoir convoqué ce débat public. Je voudrais aussi remercier les conférenciers de ce matin pour leurs exposés et pour avoir montré l'importance et l'engagement sans cesse de la communauté internationale à l'égard de la promotion de la femme, de la paix et de la sécurité dans le monde

Comme vous le savez depuis son indépendance en 1975, mon pays n'a pas connu une situation politique stable. Cela n'a pas permis aux forces vives comoriennes, de manière générale, de sympliquer dynamiquement dans la marche du pays pour son progrès et son développement.

Monsieur Le Président,

Dans un tel contexte, la femme comorienne n'a pu exercer aucune influence politique réelle dans la prise des décisions engageant la destinée comorienne.

Aujourd'hui, avec l'élection de **Son Excellence Monsieur AHMED ADALLAH MOHAMED SAMBI** comme Président de l'Union des Comores, mon pays inaugure une nouvelle ère politique.

En effet les succès enregistrés dans le processus de réconciliation nationale engagé par les comoriens avec le soutien inestimable de l'ensemble de la communauté internationale et tous les partenaires des Comores au développement, offre à la femme comorienne une opportunité réelle pour participer aux décisions engageant l'avenir des Comores, des lors que mon pays s'engage résolument dans la voie de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

M. Le Président

Lorsqu'en 2002 le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 1325 mon pays se trouvait en pleine période de crise, ce qui l'a empêché de s'impliquer dynamiquement dans la mise en place de ce mécanisme qui assure la promotion du statut de la femme dans le monde.

L'Union des Comores fait partie des pays signataires de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des femmes. L'égalité de genre est garantie par la Constitution de mon pays.

Les Comores ont également souscrit à la Déclaration de la Quatrième Conférence internationale des femmes de Beijing, à la Plate forme d'Action pour l'Afrique et ont ratifié, au niveau régional, le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme.

Ce faisant, mon pays reconnaît et garantit aux femmes un large éventail de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

En dépit de ce cadre politique et légal favorable, force est de constater que les femmes comoriennes continuent à jouer un rôle marginal dans le processus décisionnel, en raison d'une représentation très faible dans les organes de prise de décision, tant au niveau du secteur public que dans le secteur privé.

En décembre 2003, sous l'égide des plus hautes autorités politiques et religieuses de mon pays et avec l'appui technique de l'équipe du système des Nations Unies, mon pays a organisé un séminaire de réflexion sur la participation de la femme à la prise de décision.

Cette importante assise a permis d'identifier les stratégies idoines visant à établir les bases durables d'une participation effective des femmes comoriennes à tous les niveaux de prise de décision dans le pays.

C'est d'ailleurs sous cet angle qu'un projet d'Appui à la participation des femmes à la prise de décision bénéficiant de l'appui financier du **Fonds Japonais (JWIDF) et du PNUD** et de l'appui technique de l'UNIFEM, figure parmi les priorités retenues par le Gouvernement Comorien, en vue de créer un environnement favorable à la pleine participation de toutes les comoriennes et de tous les comoriens à la lutte contre la pauvreté à travers la sensibilisation aux droits des femmes, la formation destinée à faciliter l'accès des femmes aux positions de haute responsabilité et le renforcement des structures et des mécanismes de promotion des droits humains et de l'équité.

M. Le Président

Aujourd'hui, mon pays voudrait saisir cette occasion, afin de lancer un appel à tous les partenaires et amis ici présent, afin qu'ils veuillent bien lui apporter leur appui et leur soutien à ce projet et aux projets similaires, puisqu'ils offrent une opportunité majeure pour la promotion du statut de la femme comorienne.

En effet, cela donnerait à mon pays l'opportunité de contribuer au succès de la mise en œuvre de la résolution 1325 qui ouvre des horizons majeurs pour la promotion du statut de la femme dans le monde, afin de faire du monde qui est le notre, un monde de sécurité, d'égalité et, en un mot, un monde réellement engagé dans la reconnaissance, la défense et la promotion des droits humains.

Monsieur le Président

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier les partenaires des Comores qui accompagnent mon pays dans le renforcement de ses capacités de défense et de promotion des droits de la femme et, plus particulièrement, le gouvernement du Japon, le PNUD et l'UNIFEM pour l'appui financier de ce projet déterminant et qui va impulser la matérialisation des engagements pris par le pays vis-à-vis de la communauté internationale et de ses citoyens, dans la défense et la promotion des droits de tous les Comoriens et de toutes les comoriennes.

Vive la coopération internationale, je vous remercie de votre attention.